



Rennes, le 26 mars 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Renforts en professionnels de santé dans le cadre du Covid-19 : ouverture d'une plateforme digitale pour faciliter les mises en relation

Face aux tensions en ressources humaines dans les établissements que la gestion de l'épidémie de Covid-19 pourrait occasionner, l'ARS Bretagne a souhaité mettre en place un dispositif d'appel à volontaires afin de renforcer les équipes de professionnels de santé : medGo.

Dès à présent, les établissements de santé peuvent exprimer leurs besoins sur la plateforme et les étudiants et professionnels de santé (actifs ou retraités) se déclarer mobilisables via l'application medGo. Dans les prochains jours, medGo s'élargira aux structures prenant en charge des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

### Un principe de « matching »

La plateforme digitale medGo (disponible en application ou medGo.fr) a pour objectif la mise en relation des personnes volontaires et des structures.

Mode d'emploi :

- les établissements de santé
  - créent un compte sur <https://renforts-covid.typeform.com/to/J9P4L5>
  - précisent leurs besoins urgents en professionnels
- les personnes volontaires (actifs ou retraités)
  - téléchargent l'application medGo ou se rendent sur medGo.fr
  - enregistrent leurs compétences, leurs disponibilités et leur zone géographique d'intervention
- les personnes qui se sont déclarées mobilisables sont notifiées par les établissements de leur territoire qui ont exprimé des besoins de renforts.

### Qui peut se porter volontaire ?

Dans le cadre du Covid-19, les métiers et compétences suivants sont particulièrement recherchés :

- médecin : urgences, médecine générale, téléconsultation, anesthésie, réanimation, soins palliatifs, gériatrie
- chirurgien
- infirmier : généraliste hors gériatrie, gériatrie, réanimation / soins intensifs, soins palliatifs, urgences
- infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire
- aide-soignant : généraliste hors gériatrie, gériatrie, réanimation/soins intensifs, soins palliatifs, urgences
- brancardier
- conducteur ambulancier
- agent de service hospitalier/ employé de service hospitalier
- manipulateur radio
- pharmacien
- préparateur en pharmacie

Les services de l'État comptent sur votre soutien pour relayer cette information et permettre aux établissements d'avoir les renforts nécessaires.

---

Contact presse :

ARS Bretagne : Aurélien Robert – 02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr